



PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 AOÛT 2022

Date de convocation : 12 Août 2022

Présents : Jean-Luc DEBERT, Michel DERA EVE, Alexis DESSE, François DRIEUX, Jean DEFRANCE, Fanny MORONVAL, Caroline HOCHART, Emilie SMAL, Xavier COLPAERT, Pierre CAVROIS, Jacques BLAEVOET, Ghislaine DENAES.

Absents excusés : Béatrice DELORME, Angéla GHEYSENS, Céline THIENPONT

Après avoir fait appel à candidature, Ghislaine DENAES est nommée secrétaire de séance à l'unanimité.



1) Approbation du compte-rendu de la réunion de conseil municipal du 28/06/2022

Le compte-rendu de la réunion de conseil municipal du 28/06/2022, n'appelant aucune remarque, est adopté à l'unanimité des votants.

2) Approbation du compte-rendu de la réunion de conseil communautaire du 05/07/2022

Le compte-rendu de la réunion de conseil communautaire du 05/07/2022 n'appelant aucune remarque, est adopté à l'unanimité des votants.

3) Convention d'adhésion aux services de prévention du CdG59

La commune est adhérente au centre de gestion du Nord dans le cadre de la gestion des carrières mais aussi assurer des prestations comme la médecine préventive.

Le centre de gestion a décidé de modifier les bases tarifaires qui étaient établies à la demi-journée en un prix forfaitaire de 85€ par agent.

Par ailleurs, la collectivité peut demander au centre de gestion une action spécifique faisant intervenir soit un préventeur, un psychologue du travail, un ergonomiste, une assistante sociale sur la base d'un forfait de 400€ la journée.

Il est demandé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention aux tarifs susvisés valable à compter du 1^{er} Janvier 2023.

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention avec le centre de gestion du Nord.

4) Accord définitif pour l'implantation d'une ou d'une borne de recharge sur éclairage public (3 à 7 kVA 1point de charge par borne) pour véhicules électriques et hybrides Rue de la forge

Vu l'arrêté préfectoral du 24 juin 1966 portant création du SIECF,
Vu l'arrêté préfectoral du 29 décembre 2017 portant sur les nouveaux statuts du SIECF,
Vu les délibérations du Comité syndical en date du 28 septembre 2020 et du 4 juillet 2022,
Vu le schéma directeur des IRVE (SD IRVE) mutualisé entre le SIECF TE FLANDRE et la CC Flandre Lys,

Mr le Maire rappelle que la commune est membre du SIECF Territoire d'énergie Flandre.

Le SIECF est un syndicat intercommunal à vocation multiple, la commune adhère notamment à la compétence infrastructure de recharge pour véhicule électrique (IRVE).

Ensuite, Mr le Maire rappelle que la commune a sollicité le SIECF pour la pose d'une borne sur éclairage public (3 à 7 kVA 1point de charge par borne) rue de la forge.

Les frais d'étude, de maîtrise d'ouvrage et de maîtrise d'œuvre sont pris en charge par le SIECF.

Le coût des travaux est estimé entre 5 000 et 10 000 € HT par borne.

Ce chiffrage comporte la fourniture, la pose, le génie civil, le raccordement au réseau de distribution publique d'électricité et, la mise en service.

Chaque borne dispose d'un point de charge 3 à 7kVA qui pourra recharger un véhicule 100% électrique, un véhicule hybride ou les deux roues électriques (motos, cyclos, vélos).

Les bornes sont en accès payant selon la grille fixée par le Conseil Régional Hauts de France dans le cadre du dispositif PASS PASS REGIONAL.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Approuve définitivement le projet exposé dans la présente délibération,
- Donne un accord définitif pour la prise en charge, par la commune, du montant suivant :
1000 € pour la première borne sur éclairage public installée par le Syndicat sur la Commune
- Autorise Mr le Maire à signer une convention avec Monsieur le Président du SIECF relative à la réalisation de ces travaux et à leur prise en charge,
- Il est envisagé que les aménagements en matière de voirie soient à la charge de la commune et/ ou de la Communauté de Communes.

5) Questions diverses

Bilan de la période estivale

- Remise des livres le 1^{er} Juillet
- Visite de la chaufferie de Busnes,
- Ducasse des 09/10 Juillet,
- Brevet cycliste du 10 Juillet, marche
- Concours de boules flamandes,
- Brocante du 17/07,

- REOMI,
- Aménagement plateforme végétaux,
- Forum des associations le 03 Septembre,
- Pose d'un miroir au carrefour de la rue des Noix,
- Dégradations distributeur de pains,
- Définitions des actions communales en matière climatique.

Prochain conseil municipal : 27/09/2022

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h00

Jean-Luc DEBERT Maire	Michel DERA EVE 1 ^{er} Adjoint	Céline THIENPONT 2 ^{ème} Adjointe Excusée	Alexis DESSE 3 ^{ème} Adjoint
--------------------------	--------------------------------------------	----------------------------------------------------------	------------------------------------------

François DRIEUX Conseiller municipal	Jean DEFRANCE Conseiller municipal	Fanny MORONVAL Conseillère municipale	Caroline HOCHART Conseillère municipale
-----------------------------------------	---------------------------------------	------------------------------------------	--------------------------------------------

Emilie SMAL Conseillère municipale	Pierre CAVROIS Conseiller municipal	Angéla GHEYSENS Conseillère municipale Excusée	Béatrice DELORME Conseillère municipale Excusée
---------------------------------------	----------------------------------------	------------------------------------------------------	-------------------------------------------------------

Xavier COLPAERT Conseiller municipal	Jacques BLAEVOET Conseiller municipal	Ghislaine DENAES Conseillère municipale
-----------------------------------------	------------------------------------------	--------------------------------------------